



École secondaire
Antoine-de-Saint-Exupéry

En vue du...

Guide d'information pour les 1^{re} et 2^e années du secondaire
(Premier cycle du secondaire)

Année scolaire

2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A

MESSAGE AUX ÉLÈVES ET À LEURS PARENTS.....	2
--	---

SECTION B

RÈGLES DE PASSAGE AU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE.....	3
---	---

PROGRAMMES DE SPORT-ÉTUDES ET DE LANGUES-ÉTUDES.....	4
--	---

GRILLE-MATIÈRES DU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE.....	5
---	---

CHOIX DE COURS D'ARTS SELON LE CHAMP D'INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.....	6
--	---

SECTION C

HORAIRE DES COURS	9
-------------------------	---

RÉCUPÉRATION.....	9
-------------------	---

SOUTIEN À L'ÉLÈVE.....	10
------------------------	----

VIE ÉTUDIANTE.....	10
--------------------	----

Message aux élèves et à leurs parents

L'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry a maintenant deux pavillons. Quoique les cours des élèves de la 1^{re} secondaire se déroulent principalement dans le nouveau pavillon, les élèves seront appelés à vivre différentes activités et cours dans le bâtiment principal.

Depuis septembre 2005, le Programme de formation de l'école québécoise est obligatoirement en vigueur au 1^{er} cycle du secondaire. Les orientations de ce programme visent la formation centrée sur le développement des compétences, la maîtrise de connaissances, la formation décloisonnée, l'évaluation au service de l'apprentissage ainsi que la réussite à la mesure de chacun qui comprend le développement du plein potentiel de chaque élève.

Le régime pédagogique indique que la durée du 1^{er} cycle d'apprentissage au secondaire est de deux ans (1^{re} année et 2^e année du secondaire). L'élève est alors inscrit au cycle dans des disciplines obligatoires mais peut choisir sa discipline artistique (arts plastiques ou musique ou danse) selon son intérêt et en fonction des places disponibles. Cependant, la discipline en art est choisie pour toute la durée de son parcours au secondaire. Également, tout au long de son parcours, l'élève aura à faire des choix de cours optionnels.

Nous espérons que les informations contenues dans le présent guide pourront vous aider à mieux comprendre le cheminement scolaire de l'élève au 1^{er} cycle du secondaire.

Nous souhaitons donc à chaque élève du 1^{er} cycle du secondaire à l'école Antoine-de-Saint-Exupéry de s'engager activement dans sa démarche d'apprentissage afin de développer ses compétences et les connaissances nécessaires à une intégration réussie dans le monde qui l'attend.

Toutes les communications (bulletins, documents pour la rentrée scolaire, etc.) s'effectuant par courriel, il est important de s'assurer que vous indiquiez sur la fiche d'inscription une adresse de courrier électronique fonctionnelle.

Bon succès !

L'équipe de direction de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry

Règles de passage au 1^{er} cycle du secondaire

Au primaire, à la fin du 3^e cycle, si le bilan des apprentissages révèle que l'élève satisfait aux exigences minimales de réussite, il passe alors au 1^{er} cycle du secondaire.

Si l'élève éprouve des difficultés d'apprentissage ou s'il n'a pas atteint le seuil minimal de réussite, il pourrait être admis dans un groupe bénéficiant de mesures d'aide contribuant au soutien nécessaire à sa réussite.

Tous les élèves inscrits au 1^{er} cycle du secondaire de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry suivent le programme prescrit par le ministère.

Un classement provisoire se fait au printemps selon le cheminement scolaire à ce jour. À la fin de l'année, un classement final sera confirmé en fonction du bilan des apprentissages du 3^e cycle au mois d'août.

Pour tout classement particulier au regard des besoins des élèves, la direction de l'école primaire informe les parents au début du mois de juillet. Pour toutes questions, les parents peuvent communiquer avec la direction adjointe de l'école secondaire au numéro (514) 325-0480, poste 17521

Règles de passage de la 1^{re} année à la 2^e année du 1^{er} cycle du secondaire

Comme le programme de formation prévoit deux années afin de permettre le développement des compétences, **l'élève poursuit ses apprentissages dans le cycle** pour une deuxième année. Ce n'est qu'à la fin du 1^{er} cycle qu'un 1^{er} bilan des apprentissages est réalisé au secondaire. Ce bilan rend compte du niveau de développement de chacune des compétences de chaque discipline de même que du niveau d'acquisition des connaissances.

L'élève qui satisfait aux exigences au 1^{er} cycle du secondaire a alors un choix de parcours de formation au 2^e cycle du secondaire, ainsi que des possibilités d'orientations professionnelles.

Cependant, si ce bilan révèle que l'élève ne satisfait pas aux exigences minimales de réussite du cycle, des décisions peuvent être prises quant au classement de l'élève pour l'année suivante.

Ainsi, l'élève qui n'atteint pas les exigences du 1^{er} cycle du secondaire après deux années dans ce cycle, d'autres possibilités seront à envisager par l'école ou par l'élève pour l'année suivante :

- Pour l'élève de 14 ans et moins qui n'a pas obtenu les unités de français et de mathématique et qui n'a pas obtenu 52 unités du 1^{er} cycle, une année de prolongation est prévue (3^e année dans le cycle). Il poursuit ses apprentissages au premier cycle avec des mesures d'appui.
- Pour l'élève de 15 ans et plus qui ne serait pas en réussite de son premier cycle et qui aurait déjà bénéficié d'une année de prolongation, un choix de parcours de formation générale ou axé sur l'emploi lui sera offert.

Programmes de Sport-Études et de Langues-Études

Les élèves qui répondent aux critères peuvent s'inscrire en Sport-Études ou en Langues-Études :

- Le programme Sport-Études permet à un jeune athlète de viser l'excellence à la fois sur les plans sportif et scolaire.
- Le programme Langues-Études vise l'apprentissage fonctionnel de trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Il s'inscrit dans la perspective de la mondialisation des marchés.

Pour plus d'informations, veuillez téléphoner au 325-0480 et demander l'enseignante responsable de ces programmes, Madame Josée Paquet, au poste 17514.

Exemple du formulaire de choix de cours du 1^{er} cycle du secondaire

1- Disciplines obligatoires (34 périodes)

Disciplines obligatoires	Nombre de périodes	
	1 ^{re} année	2 ^e année
Anglais	4	4
Arts (arts plastiques ou danse ou musique)	2	2
Éducation physique et à la santé	2	2
Éthique et culture religieuse	2	2
Français	8	8
Géographie	3	3
Histoire et éducation à la citoyenneté	3	3
Mathématique	6	6
Science et technologie	4	4
Total	34	34

2- Disciplines optionnelles (2 périodes supplémentaires)

Numéroter de 1 à 5 les cases ci-dessous en indiquant votre préférence des choix d'options à l'aide de l'échelle suivante :

1 = que je souhaite le plus		5 = que je souhaite le moins		
1 +++	2	3	4	5 ---

Volet artistique	Volet d'éducation physique	Volet scientifique
Arts plastiques	Éducation physique avec arts plastiques ou musique	Science et technologie avec arts plastiques ou musique
Danse		
Musique		

Volet artistique (arts plastiques ou danse ou musique) :

Les élèves auront donc à l'horaire quatre périodes d'arts selon l'option choisie. Ils auront aussi deux périodes d'éducation physique tel que prescrit par le régime pédagogique.

Volet d'éducation physique :

Les élèves auront donc à l'horaire quatre périodes d'éducation physique. Ils auront aussi deux périodes d'arts (arts plastiques ou musique selon l'ordre de préférence indiqué dans le volet artistique) comme prescrit par le régime pédagogique.

Volet scientifique :

Les élèves auront donc à l'horaire six périodes de science et technologie. Une lettre de motivation de l'élève, ainsi que la référence d'un enseignant, doit accompagner ce choix. Le formulaire se trouve au verso de cette feuille. Les élèves auront aussi deux périodes d'arts (arts plastiques ou musique selon l'ordre de préférence indiqué dans le volet artistique) et d'éducation physique comme prescrit par le régime pédagogique.

Malgré le choix d'options effectué par l'élève, il se pourrait que nous ne puissions le respecter.

Choix de cours selon le champ d'intérêt de l'élève

Volet artistique

Les élèves auront à l'horaire quatre périodes d'arts par cycle de 9 jours selon l'option choisie.

MUSIQUE

L'art de la musique contribue activement au développement global de l'élève. Cette formation musicale amène l'élève à développer son potentiel créateur, sa sensibilité artistique, ses qualités d'interprète et de spectateur.

Le programme de musique vise à développer les compétences suivantes :

- Créer des œuvres musicales
- Interpréter des œuvres musicales
- Apprécier des œuvres musicales

ARTS PLASTIQUES

L'art plastique permet à l'élève de se familiariser avec de nombreux repères culturels de son environnement et avec ceux qui se rapportent aux œuvres et réalisations plastiques qu'il apprécie.

Le programme d'arts plastiques vise à développer les compétences suivantes :

- Créer des images personnelles
- Créer des images médiatiques
- Apprécier des œuvres d'art et des objets culturels du patrimoine, des images personnelles et des images médiatiques

DANSE

La danse combine l'activité physique et l'expression artistique. Elle permet aux élèves d'acquérir et d'exprimer leur créativité et leur qualité d'interprète et de spectateur. Aussi, elle contribue à un développement complet du corps en travaillant tant la coordination que la force, l'endurance cardiovasculaire et la flexibilité.

Le programme de danse vise à développer les compétences suivantes :

- Créer des danses
- Interpréter des danses
- Apprécier des danses

Volet d'éducation physique

Éducation physique

L'option éducation physique permet à l'élève d'être actif sur une base plus régulière dès son entrée au secondaire et de développer de bonnes et saines habitudes de vie. L'élève aura donc à l'horaire quatre périodes d'éducation physique au lieu de deux.

Cette option vise à développer les compétences suivantes :

- Expérimenter différentes façons d'améliorer sa condition physique
- Suivre sa propre progression sur le plan des différentes activités de conditionnement physique par l'intermédiaire d'un portfolio personnel

L'élève s'engage également à participer à la journée Cross-country et apporter ses vêtements pour faire de l'éducation physique en tout temps.

L'élève qui choisit l'option « éducation physique » aura obligatoirement deux périodes d'arts à son horaire soit musique ou arts plastiques.

Volet scientifique

Science et technologie

L'option scientifique permet à l'élève de vivre des projets d'enrichissement scientifiques relativement à la démarche expérimentale ou de conception. L'élève s'engage à participer à des sorties (musée, centre de sciences) ou concours scientifiques (Expo-sciences et concours de robotique). L'élève aura donc six périodes de science et technologie à son horaire au lieu de quatre. Il est important de noter que cette option pourrait se poursuivre tout au long du cheminement scolaire de l'élève au secondaire soit de la 1^{re} à la 3^e secondaire.

Au 1^{er} cycle, cette option vise à développer davantage les compétences suivantes :

- Chercher des solutions à des problèmes scientifiques
- Mettre à profit ses connaissances scientifiques

L'élève qui choisit l'option scientifique aura obligatoirement deux périodes d'arts à son horaire soit musique ou arts plastiques.

L'élève doit compléter une lettre de motivation et être référé par son enseignant titulaire pour avoir accès à cette option. Le formulaire se trouve au verso du choix de cours.

Horaire des cours



	Régulier	Sport-Étude
Période 1	8h10 à 9h25	8h10 à 9h25
Récréation (15 min.)	9h25 à 9h40	9h25 à 9h35
Période 2	9h40 à 10h55	9h40 à 10h55
Déplacement	10h55 à 11h05	10h55 à 11h05
Période 3	11h05 à 12h20	11h05 à 12h20
Dîner	12h20 à 13h30	X
Période 4	13h30 à 14h45	X
Récupération	14h45 à ...	X

Récupération

À chaque jour, l'élève peut profiter d'une période de récupération en fin de journée. Tous les enseignants d'une discipline donnée sont alors en classe afin de fournir des explications supplémentaires, donner des travaux complémentaires ou faire reprendre des évaluations au besoin.

La participation à ces récupérations est obligatoire lorsque l'élève est convoqué par ses enseignants. Nous invitons fortement les élèves à profiter de ce soutien qui leur est offert.

Soutien à l'élève

Les services d'enseignement au secondaire ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Dans cette perspective, et afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves du 1^{er} cycle, l'école met à leur disposition selon les besoins, des services complémentaires :

- Orientation scolaire et professionnelle;
- Psychoéducation;
- Service en éducation spécialisée;
- Orthopédagogie;
- Enseignants-ressources;
- Responsables de groupes.

Vie étudiante

L'organisation scolaire de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry se distingue par le dynamisme de sa vie étudiante. En effet, elle permet aux élèves de participer à diverses activités artistiques, culturelles et sportives durant les périodes de dîner ainsi qu'après l'école. Voici quelques-unes des nombreuses activités auxquelles les élèves peuvent s'inscrire et participer :

- Conseil général des élèves;
- Théâtre;
- Radio étudiante;
- Harmonie musicale;
- Journal étudiant;
- Jeux historiques et fantastiques;
- Improvisation;
- Aquariophilie;
- Danse;
- Clubs : photo, jogging, échecs, plein-air;
- La brigade verte (environnement);
- Band de musique (enseignants-élèves);
- Arts plastiques (peinture et dessin);
- Activités sportives intra-murales (basketball, soccer, badminton, volleyball, hockey-cosom, flag football);
- Etc.